

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 28 janvier 2022



**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-08**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 12 janvier 2022 relative à « tout document en lien avec les recommandations émit par l'INSPQ dans le cadre du comité interministériel visant à modifier la norme sur le nickel, et plus particulièrement ce qui suit :

- Buteau S, 2019. Commentaires sur les rapports relatifs à l'examen de la norme pour le nickel du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Institut national de santé publique. Février 2019. 4 pages
- Échanges courriels entre Stéphane Buteau et le MSSS, la DSP et le CIUSSS CN ».

Nous jugeons pertinent de rappeler le rôle de l'Institut national de santé publique du Québec dans ce dossier. Son rôle a été de soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans ses activités au sein du comité interministériel. À la demande du MSSS, l'Institut a relu les rapports des experts indépendants qui ont été mandatés pour évaluer les volets sanitaire, environnemental, législatif et économique en lien avec la révision à la hausse de la norme sur le nickel, avec une attention particulière portée au volet santé. Le projet de règlement final a été préparé par les ministères impliqués.

En février 2019, l'Institut a donc produit pour le MSSS un document intitulé « Commentaires sur les rapports relatifs à l'examen de la norme sur le nickel du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ». En mars 2019, l'Institut a transmis un second document au MSSS, « Expertise-conseil – Réponse rapide relative à la démarche utilisée pour la dérivation de la norme pour le nickel dans l'air ambiant ».

...2

Puisque ces deux documents s'inscrivent dans un processus décisionnel ministériel en cours et qu'ils sont essentiellement constitués d'avis, de recommandations ou d'analyses, ils ne sont pas communiqués en vertu des articles 37 à 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Vous trouverez ci-joint les échanges de courriels entre monsieur Buteau et le MSSS. Certains passages en lien avec les deux documents produits par l'Institut ont été caviardés en vertu des articles 37 à 39 ou, en ce qui concerne la position de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, en vertu de l'article 48 de la Loi. En ce qui concerne cette position, nous vous référons à leur responsable de l'accès :

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Me Annie Caron

Directrice des affaires juridiques et institutionnelles –

Dossiers administratifs et employés

2915, avenue du Bourg-Royal

Québec (Québec) G1C 3S2

Courriel : responsabledelaces.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Nous ne détenons pas de courriels entre monsieur Buteau et la Direction de santé publique ou le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Les autres documents détenus par l'Institut (fiches, scénarios, rapports d'experts) n'ont pas été produits par l'Institut. Ils ont été produits par ou pour le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCC) en lien avec le mandat du comité interministériel qu'ils coprésidaient. Pour ces documents, votre demande relève de leur compétence et, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons à leur responsable de l'accès :

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Monsieur Pierre Bouchard

Secrétaire général

710, place D'Youville, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

Courriel : accesinformation@economie.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M^{me} Chantale Bourgault

Directrice de l'accès à l'information

Édifice Marie-Guyart, 29^e étage, boîte 13

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

 **Secrétaire générale**

p. j. - documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8238